

Le dossier de labellisation

Les candidats à la labellisation devront déposer un dossier auprès du comité national de labellisation (CLN).

Les rubriques du dossier de labellisation

Ces rubriques sont bien sûr proposées à titre indicatif, pour aider le chef de projet à identifier les éléments essentiels du dossier.

1. Définition et contexte du projet

1.1 le promoteur

1.2 le contexte local :

- activités économiques, problèmes sociaux et enjeux d'une Cité des métiers
- La population active, les scolaires, les demandeurs d'emploi et leurs besoins
- l'état des lieux des structures locales d'information et d'orientation

1.3 Les spécificités de la Cité des métiers de ...comme réponse au contexte local

2. la carte d'identité de la Cité des métiers de...

2.1 L'implantation géographique :

- lieu
- territorialité
- rôle par rapport aux institutions existantes

2.2 le flux de fréquentation estimé

2.3 les produits et services projetés

- les pôles de conseil
- l'espace documentaire
- les événements

2.4 Les partenaires

- les financeurs
- les partenaires de conseil
- les partenaires de ressources



3. Le fonctionnement

- 3.1 La structure juridique
- 3.2 Les heures d'ouverture
- 3.3 L'organisation (C.A, Comités....)
- 3.4 Les moyens humains
- 3.5 Les moyens matériels

4. Le budget

- 4.1 De fonctionnement
- 4.2 D'investissement

Conclusion

Phasage, échéancier...

Le résumé et la présentation

En accompagnement au dossier, pour ceux des membres du CNL qui, pressés, n'auront pu lire votre projet en entier, nous recommandons de joindre, en premières pages, un résumé comportant :

- ☒ un plan de la future Cité des métiers avec la disposition des services et leur signalétique,
- ☒ une fiche technique de résumé avec la liste des partenaires financiers, des partenaires par pôle, des partenaires ressources,
- ☒ le budget de fonctionnement et d'investissement non détaillé.

Le plan et la fiche technique doivent être accompagnés de quelques lettres d'engagement de partenaires financeurs et opérationnels permettant aux membres du Comité de juger, non seulement des intentions mais aussi de la réalité du multipartenariat.

C'est cette présentation résumée qui servira de support à la présentation devant le Comité National de Labellisation.

Les dossiers doivent être envoyés dix jours avant la réunion du comité à tous ses membres. La décision du Comité intervient immédiatement après la présentation, suite à la délibération de ses membres

Association Réseau



>> **Siège social** : Cité des métiers de Paris
Cité des Sciences et de l'Industrie - F 75930 Paris cédex 19
>> **Site Internet** : www.reseaucitesdesmetiers.org
Association Internationale constituée selon la loi française de 1901